



Informations de base	
2017/2078(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2 Subject 8.70.57 Budget 2017	Procédure terminée


Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		GEIER Jens (S&D)	31/05/2017
			Rapporteur(e) fictif/fictive MUREŞAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Conseil de l'Union européenne			

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	BULC Violeta

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/05/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0288 	Résumé
30/08/2017	Vote en commission		
04/09/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11812/2017	Résumé
05/09/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0282/2017	Résumé
11/09/2017	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2017	Décision du Parlement	T8-0343/2017	Résumé
13/09/2017	Résultat du vote au parlement		
13/09/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2078(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/10020

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE607.808	27/06/2017	
Amendements déposés en commission		PE608.149	14/07/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0282/2017	05/09/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0343/2017	13/09/2017	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Position du Conseil sur le projet de budget	11812/2017	04/09/2017	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2017)0288 	30/05/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2017/2120 JO L 330 13.12.2017, p. 0001
Résumé

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

2017/2078(BUD) - 05/09/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - Accroissement des ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) afin de poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans toute l'Union européenne et mise à jour des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017**. Ce projet a pour objectif:

- de procurer **500 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**, comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017, et
- de modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à veiller à la **reprogrammation rapide des programmes opérationnels pertinents** afin que la totalité de la dotation supplémentaire de 500 millions EUR de l'IEJ soit pleinement et effectivement engagée d'ici la fin de l'année 2017.

Ils ont également pris acte de la modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, constatant que ces modifications n'affectaient pas le nombre total d'emplois et qu'elles pouvaient être financées dans le cadre du budget annuel de ces organismes pour l'exercice en cours.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

2017/2078(BUD) - 13/09/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 113 contre et 2 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - Accroissement des ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) afin de poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans toute l'Union européenne et mise à jour des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2.

Le Parlement européen a **approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017**. Ce projet a pour objectif:

- de procurer **500 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**, comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017, et
- de modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Le Parlement a souligné **l'urgence d'augmenter les engagements financiers** de l'Union destinés à la lutte contre le chômage des jeunes par le relèvement de la dotation de l'IEJ. Il a regretté que la modification du budget de l'Union pour 2017 à cette fin ait pris du retard en raison du blocage et de l'approbation tardive par le Conseil de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) à mi-parcours.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à veiller à la **reprogrammation rapide des programmes opérationnels pertinents** afin que la totalité de la dotation supplémentaire de 500 millions EUR de l'IEJ soit pleinement et effectivement engagée **d'ici la fin de l'année 2017**.

Parallèlement, ils ont pris acte de la modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2, constatant que ces modifications n'affectaient pas le nombre total d'emplois et qu'elles pouvaient être financées dans le cadre du budget annuel de ces organismes pour l'exercice en cours.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

2017/2078(BUD) - 04/09/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 30 mai 2017, la Commission a présenté au Conseil un projet de budget rectificatif n° 3 au budget général pour 2017 portant sur l'accroissement des ressources budgétaires de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), comme convenu par le Parlement européen, le Conseil et la Commission à l'issue du comité de conciliation sur la procédure budgétaire 2017.

Le montant demandé est de **500 millions EUR** en crédits d'engagement.

Ce projet de budget rectificatif comprend également une modification des tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé **ACER** et de l'entreprise commune SESAR2, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

Le 4 septembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 3/2017 tel qu'il est présenté dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le projet de budget rectificatif (voir *document du Conseil 11812/17*).

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

2017/2078(BUD) - 30/05/2017 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2017, portant l'accroissement des ressources budgétaires en vue de financer diverses actions prioritaires, dont l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2017 a un double objectif:

- fournir **500 millions EUR supplémentaires** en crédits d'engagement à **l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**, comme convenu par le Parlement européen et le Conseil dans leur accord sur le budget 2017. Il n'est pas proposé de renforcement en crédits de paiement;
- modifier les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR, sans entraîner de changements dans le budget global ou le nombre total d'emplois.

IEJ : l'initiative pour l'emploi des jeunes a été mise en place en 2013 pour faire face au taux de chômage des jeunes exceptionnellement élevé qui sévissait dans toute l'Union européenne.

Bénéficiant d'une dotation spéciale de 3,2 milliards EUR à prix courants, elle apporte une aide ciblée directe aux jeunes sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, qui vivent dans des régions dont le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25% en 2012. Afin que la mise en œuvre soit accélérée, la totalité de la dotation en engagements au titre de la période 2014-2020 a été concentrée en amont, sur la période 2014-2015.

Bien qu'ayant baissé dans la plupart des États membres par rapport à 2012, **le taux de chômage des jeunes reste supérieur à celui de 2008** (avant la crise financière). Cette situation appelant à poursuivre les efforts et les aides au niveau de l'UE, le Parlement européen et le Conseil, dans leur accord sur le budget 2017, ont invité «la Commission à présenter, en 2017, un budget rectificatif visant à prévoir, [...] un montant de 500 millions EUR dans la dotation de l'initiative pour l'emploi des jeunes pour 2017, financé par la marge globale du cadre financier pour les engagements».

C'est donc l'objectif du présent projet de budget rectificatif.

Le renforcement des crédits d'engagement pour l'IEJ sera financé à partir de la marge globale pour les engagements (MGE) et ne se traduira pas par des besoins en paiements supplémentaires en 2017. En effet, avant tout paiement aux fins d'un renforcement, les programmes opérationnels concernés doivent être modifiés et cela ne peut pas intervenir avant le second semestre de 2017, soit après le délai légal fixé pour le versement des préfinancements annuels de 2017.

Tableaux des effectifs: le budget rectificatif porte enfin sur la modification du tableau des effectifs de l'agence **ACER** et l'entreprise commune **SESAR2**.

Budget rectificatif 3/2017: initiative pour l'emploi des jeunes; tableaux des effectifs de l'agence décentralisée ACER et de l'entreprise commune SESAR2

2017/2078(BUD) - 13/09/2017 - Acte final

OBJECTIF: adoption du projet de budget rectificatif n°3 au budget général 2017 pour augmenter les ressources budgétaires de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

ACTE NON LEGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/2120 du projet de budget rectificatif n°3 au budget général 2017.

CONTENU: le Parlement européen a définitivement adopté le projet de budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2017 en accord avec sa résolution du 13 septembre 2017 (voir le résumé de la résolution).

Pour rappel, ce projet de budget rectificatif a pour but d'augmenter les ressources budgétaires de l'IEJ pour poursuivre la réduction du chômage des jeunes dans l'Union Européenne. En particulier, il doit fournir une somme additionnelle de **500 millions EUR** en crédits d'engagement à l'IEJ.

De plus, il doit mettre à jour les tableaux des effectifs de l'organisme décentralisé ACER et de l'entreprise commune SESAR2. Ces modifications aux tableaux des effectifs ne devront pas affecter le nombre total de postes et devront être financées avec le budget annuel de 2017 de ces entités.